Chaîne d'intégrité du document :
E6 86 2F D5 0E 6A B9 32 B7 11 59 88 0E 62 F1 B4
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79663

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20230404-2023-04-04_3122-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Etablissement Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 04 avril 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2023-04-04_3122

Ivry-sur-Seine - Bilan de la concertation relative au projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 29 mars 2023. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Delort	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Vala	P
Orly	M. BAGE Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	M. Sauerbach	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	M. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent (1)		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	M. Segura	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente (2)	M. Grousseau (3)	P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	M. Beneteau	P
Athis-Mons	M.GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (3)	M. Conan (2)	P
Choisy-le-Roi	M.HUTIN Sébastien	Représenté	M. Lipietz	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme Lefebvre	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	M. Leprêtre	P

Chaîne d'intégrité du document :
E6 86 2F D5 0E 6A B9 32 B7 11 59 88 0E 62 F1 B4
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79663

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. Pecqueux	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	M. Sac	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représentée	Mme Souid	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Pieron	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	M. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Chevalier	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée(2)	Mme Ebode Ondobo	
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Decrouy	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Vermillet	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représentée	Mme Ostermeyer	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	Mme Peccolo	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Lesselingue	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	Mme Chavanon	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente (4)	Mme De Comarmond (5)	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Absente		
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Gaudin	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) A partir de la délibération 3088 – **(2)** Jusqu'à la délibération 3091 – **(3)** A partir de la délibération 3092 – **(4)** Jusqu'à la délibération 3093
(5) A partir de la délibération 3094

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	**Présents**	**Représentés**	**Votants**
3081 à 3087	58	37	95
3088 à 3091	59	37	96
3092 à 3093	59	36	95
3094 à 3130	58	37	95

Chaîne d'intégrité du document :
E6 86 2F D5 0E 6A B9 32 B7 11 59 88 0E 62 F1 B4
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79663

Exposé des motifs

Par arrêté n° A2021-617 en date du 2 novembre 2021, le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a prescrit le projet de modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- Permettre l'évolution du projet Ivry Confluences,
- Satisfaire au mieux aux obligations du PPRI du Val-de-Marne,
- Intégrer de nouveaux objectifs environnementaux, critères de qualité architecturale et orientations en faveur de la production d'espaces publics végétalisés,
- Permettre la mise en œuvre du projet Manufacture sur Seine, harmoniser la règlementation des secteurs en mutation d'Ivry Port,
- Permettre la mutation des zones impactées par l'élargissement de la voirie.

Il est rappelé que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France a soumis le projet de modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine à évaluation environnementale par décision n°MRAe DKIF-2022-179 en date du 27 octobre 2022.L'évaluation environnementale rend obligatoire la tenue d'une concertation préalable.

Aussi, par arrêté n° A2023-809 en date du 17 janvier 2023, le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a fixé les modalités de concertation préalable au projet de modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine comme suit :

- La mise à disposition, dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et de la Mairie d'Ivry-sur-Seine, d'une note explicative de présentation du projet,
- La mise à disposition du contenu du dossier sur les sites internet de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine et de la Mairie d'Ivry-sur-Seine,
- La possibilité pour le public de s'exprimer et de faire connaître ses observations en les adressant par voie électronique à Monsieur le Maire via une adresse courriel dédiée,
- La parution d'un article sur le site internet de la commune d'Ivry-sur-Seine.

L'ensemble de ces modalités de concertation ont été réalisées.

La période de concertation étant achevée, il convient d'en tirer le bilan en reprenant les modalités prévues, leur mise en œuvre et le contenu des observations exprimées.

Le détail est présenté dans le rapport de synthèse du bilan de la concertation joint en annexe.

Conformément au principe de coopérative des villes qui régit l'EPT, le Maire d'Ivry-sur-Seine a, en date du 27 février 2023, sollicité l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il tire le bilan de la concertation préalable, qui sera présenté au conseil municipal de la commune le 13 avril 2023.

Le conseil territorial est invité à délibérer afin de tirer le bilan de la concertation préalable à la procédure de modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.
.

DELIBERATION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-36 à L.153-43 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Chaîne d'intégrité du document :
E6 86 2F D5 0E 6A B9 32 B7 11 59 88 0E 62 F1 B4
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79663

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'ordonnance du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la délibération du 19 décembre 2013 de la commune d'Ivry-sur-Seine approuvant la révision du Plan local d'urbanisme de la Commune ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1431 du 26 avril 2018 portant approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine avec le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) exploitée par la société Ivry-Paris XIII qualifié de projet d'intérêt général par arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/449 du 19 février 2016 ;

Vu les arrêtés municipaux des 21 mars 2014 et 8 avril 2015 portant mise à jour du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine ;

Vu la délibération du 9 avril 2015 de la commune d'Ivry-sur-Seine approuvant la modification du Plan local d'urbanisme ;

Vu les arrêtés territoriaux du Président de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) des 17 mai 2016, 20 juin 2016, 13 septembre 2016, 1er juin 2017, 26 janvier 2018, 6 juin 2018, 10 octobre 2018, 29 octobre 2018, 5 mars 2020, 16 juin 2020, 13 janvier 2021, 9 février 2021 portant mise à jour du Plan local d'urbanisme ;

Vu les délibérations du Conseil de territoire de l'EPT GOSB des 12 avril 2016, 27 juin 2017, 19 décembre 2017, 26 mars 2019, 28 juin 2022 approuvant les modifications simplifiées du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 2022-04-05_2724 du Conseil de territoire de l'EPT GOSB du 5 avril 2022 approuvant la modification n° 6 avec enquête publique du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine ;

Vu le rapport de synthèse des observations formulées au titre de cette concertation sur le registre papier ou par voie dématérialisée ;

Considérant que la concertation s'est déroulée du 6 février au 4 mars 2023 inclus, conformément aux modalités fixées par arrêté n° A2023-809 en date du 17 janvier 2023 du Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine ;

Considérant qu'à l'issue de la concertation, le bilan doit être arrêté ;

Considérant la mise en œuvre des modalités suivantes :

- informations sur le site internet de la ville,
- affichages sur les panneaux municipaux,
- mise à disposition d'informations et d'un registre sur support papier sur la période considérée
- mise à disposition d'une adresse dématérialisée pour le recueil des observations ;

Considérant le bilan détaillant ces modalités,

Considérant l'absence d'observation formulée par le public dans le registre de concertation mis à disposition et par voie dématérialisée ;

Considérant que dans le cadre de la poursuite de la procédure de la modification n°8 du plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine une enquête publique unique portant également sur la modification des périmètres délimités des abords des monuments historiques aura lieu présentant le dossier complet avec l'évaluation environnementale de la modification n°8 du PLU et le bilan de la concertation ainsi que les avis des personnes publiques consultées ;

Considérant le courrier du Maire d'Ivry-sur-Seine en date du 27 février 2023 sollicitant l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il tire le bilan de la concertation préalable ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Chaîne d'intégrité du document :
E6 86 2F D5 0E 6A B9 32 B7 11 59 88 0E 62 F1 B4
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79663

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Confirme que la concertation préalable sur la procédure de modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine s'est déroulée conformément aux modalités fixées par l'arrêté n° A2023-809 en date du 17 janvier 2023, du Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

2. Arrête le bilan de la concertation relative au projet de modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine, tel que présenté en annexe.

3. Dit que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Ivry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre durant un mois.

4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

A Vitry-sur-Seine, le 11 avril 2023
Le Président

Michel LEPRETRE

Chaîne d'intégrité du document :
FC 61 2D B6 04 D8 13 2E 74 A1 49 48 3E 59 91 F9
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79664

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20230404-2023-04-04_3122-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Concertation préalable
au projet de modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine

Bilan de la concertation - RAPPORT DE SYNTHÈSE

(du 6 février 2023 au 4 mars 2023)

I- Contexte de la concertation

Par arrêté n° N°A2021-617 du 2 novembre 2021, le Conseil Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a engagé la procédure de modification n°8 du PLU communal d'Ivry-sur-Seine.

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et la commune d'Ivry-sur-Seine, souhaitent procéder à de nouveaux ajustements du PLU afin de :

- permettre l'évolution du projet Ivry Confluences,
- satisfaire au mieux aux obligations du PPRI du Val-de-Marne,
- intégrer de nouveaux objectifs environnementaux, critères de qualité architecturale et orientations en faveur de la production d'espaces publics végétalisés,
- permettre la mise en œuvre du projet Manufacture sur Seine,
- harmoniser la règlementation des secteurs en mutation d'Ivry Port,
- permettre la mutation des zones impactées par l'élargissement de la voirie.

La modification n°8 a été soumise à évaluation environnementale suite à l'avis DKIF-2022-179 en date du 27 octobre 2022 de la MRAe Ile-de-France.

Depuis, la loi d'Action et de Simplification de l'Action Publique (dite « ASAP ») publiée le 9 décembre 2020, et en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, toute procédure de modification du PLU soumise à évaluation environnementale doit dorénavant faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par arrêté n°A2023-809 en date du 17 janvier 2023, le Conseil Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a défini les modalités de cette concertation préalable :

- La mise à disposition d'une note explicative de présentation du projet dans les locaux de Grand Orly seine Bièvre et de la mairie d'Ivry-sur-Seine, en version papier ;
- Le contenu de cette note était également disponible sur le site internet de la ville d'Ivry-sur-Seine ;
- Une mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée ;
- La possibilité d'écrire au Maire d'Ivry-sur-Seine ;
- Un article sur le site Ivry94.fr.

Chaîne d'intégrité du document :
FC 61 2D B6 04 D8 13 2E 74 A1 49 48 3E 59 91 F9
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79664

1. Le projet de modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine

Aujourd'hui, Ivry-sur-Seine s'inscrit dans l'un des principaux pôles de développement de l'Île-de-France et est membre de la Métropole du Grand Paris. C'est une ville en pleine mutation marquée par de grands projets urbains dont la ZAC Ivry-Confluences, qui fait l'objet des principales évolutions de la modification n°8.

Ivry-Confluences constitue un des projets majeurs de la commune. Il est bordé par les limites communales de Paris et de Vitry-sur-Seine respectivement au nord et au sud, et par le faisceau ferré et la Seine à l'ouest et à l'est. Porté par une Zone d'Aménagement Concertée, il s'agit d'accompagner le renouvellement urbain suite à la désindustrialisation amorcée dans les années 1990.

Le projet d'Ivry Confluences depuis ses premières études a connu de nombreuses évolutions. Le PLU révisé le 19 décembre 2013 et ayant connu des ajustements successifs, ne tient pas compte des évolutions récentes qui viennent répondre à des enjeux de développement durable plus ambitieux. Il s'agit ainsi de permettre l'évolution du projet Ivry Confluences en faisant évoluer certaines dispositions du règlementent en vue notamment de favoriser une meilleure intégration du projet dans son environnement (art. 6), des critères de qualité architecturale innovants et en lien avec le contexte environnant (art. 11) et de renforcer les orientations en faveur d'une production d'espaces publics végétalisés (plan des formes urbaines, plan de la trame verte et orientations d'aménagement et de programmation).

La ville d'Ivry-sur-Seine souhaite également mettre en conformité son PLU avec les orientations des projets urbains dans le diffus qui font l'objet d'un suivi de la part de la ville. Il s'agit d'accompagner la mutation urbaine des quartiers, d'encadrer l'équilibre entre les constructions et les besoins en équipements publics, et de maintenir une certaine cohérence dans les règles d'urbanisme tout en intégrant les spécificités des quartiers et les innovations des projets urbains.

La modification n°8 permet également d'ajuster certaines dispositions afin de permettre la mutation de certains secteurs en vue d'une réponse toujours croissante en logements. Il s'agit notamment d'harmoniser la règlementation des secteurs en mutation d'Ivry Port.

Ainsi, dans le tissu urbain diffus des zones UF et UP, des ajustements au règlement sont faits aux articles 7 et 10 afin de concilier réponse aux obligations du PPRI du Val-de-Marne et mutation des constructions existantes.

A la demande du Conseil Départemental du val de Marne, la modification n°8 prévoit la création de deux zones N pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la grève d'Ivry-Vitry (actuellement classé en zone UA) et du Glacis du Fort (actuellement en zone UE).

Des ajustements sont apportés à l'ensemble des zones à l'article 11 du règlement afin d'intégrer de nouveaux objectifs environnementaux, critères de qualité architecturale.

Enfin, la création de deux nouveaux emplacements réservés est proposée afin de permettre le désenclavement d'ilots en mutation.

Chaîne d'intégrité du document :
FC 61 2D B6 04 D8 13 2E 74 A1 49 48 3E 59 91 F9
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79664

2. Les modalités de concertation définies et mises en œuvre

La concertation sur la mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine prévue par l'article L 103-2 du code de l'urbanisme s'est tenue du 6 février au 4 mars 2023 inclus.

Les modalités de la concertation préalable mises en œuvre ont été les suivantes :

- **Un article sur le site ivry94.fr :** mis en ligne sur le site internet de la Ville à partir du 13 janvier 2023.

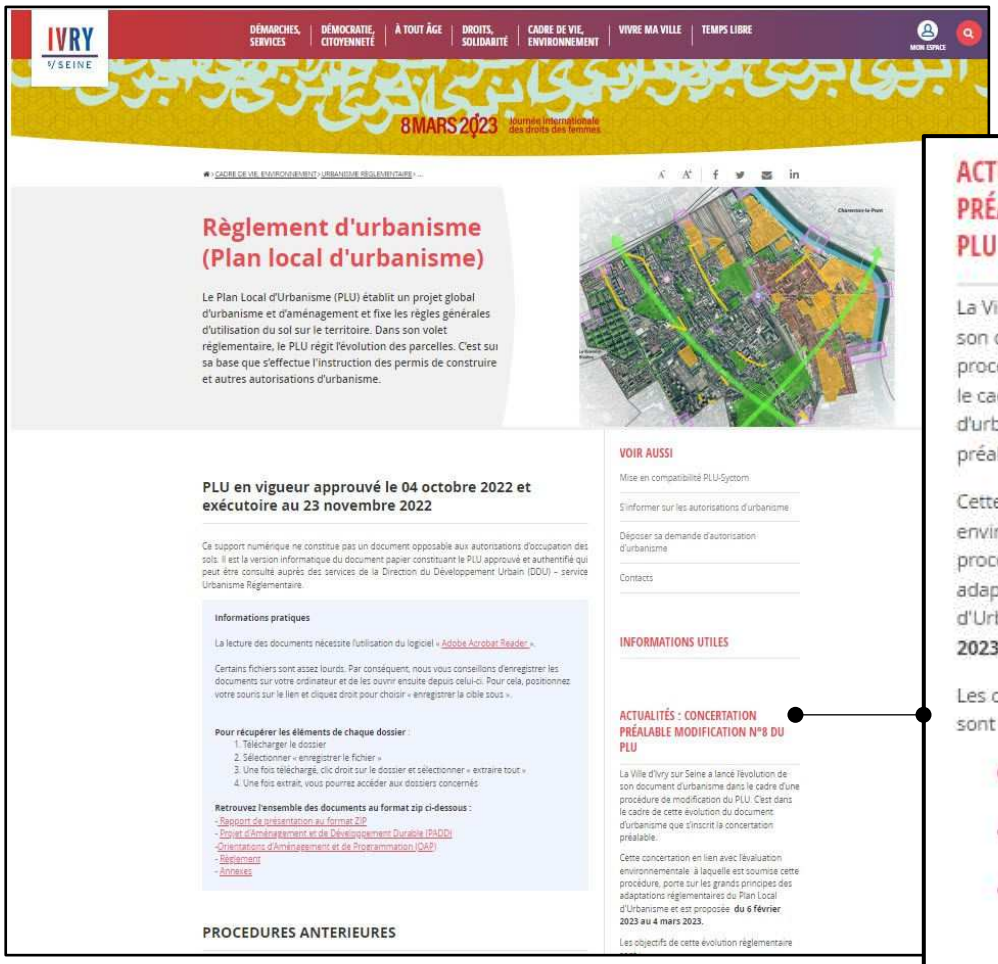

ACTUALITÉS : CONCERTATION PRÉALABLE MODIFICATION N°8 DU PLU

La Ville d'Ivry sur Seine a lancé l'évolution de son document d'urbanisme dans le cadre d'une procédure de modification du PLU. C'est dans le cadre de cette évolution du document d'urbanisme que s'inscrit la concertation préalable.

Cette concertation en lien avec l'évaluation environnementale à laquelle est soumise cette procédure, porte sur les grands principes des adaptations réglementaires du Plan Local d'Urbanisme et est proposée **du 6 février 2023 au 4 mars 2023.**

Les objectifs de cette évolution règlementaire sont :

- Permettre l'évolution du projet Ivry-Confluences,
- Satisfaire au mieux aux obligations du PPRI du Val-de-Marne,
- Intégrer de nouveaux objectifs environnementaux, critères de qualité architecturale et orientations en faveur de la production d'espaces publiques végétalisés,
- Permettre la mise en oeuvre du projet Manufacture sur Seine,
- Harmoniser la réglementation des secteurs en mutation d'Ivry-Port,
- Permettre la mutation des zones impactées par l'élargissement de la voirie.

Vous pouvez formuler vos observations **en ligne du 6 février au 4 mars dans la rubrique « Ivry et moi ».** Par ailleurs, **un registre et un dossier explicatif sont disponibles pendant cette même période en mairie** pour vous permettre de formuler vos remarques et observations. **Vous pouvez également écrire un courrier à la mairie adressé à Monsieur le Maire.**

Télécharger le dossier de présentation

Chaîne d'intégrité du document :
FC 61 2D B6 04 D8 13 2E 74 A1 49 48 3E 59 91 F9
Publié le : 12/04/2023
Par : Grand-Orly Seine Bièvre
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/79664

- **Un affichage sur les panneaux municipaux situés sur le territoire de la commune d'Ivry-Sur-Seine à partir du 12 janvier 2023.**

- **Une mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée : de façon dématérialisée sur le site internet de la Ville**

- **Mise à disposition d'un registre de concertation :** en format papier en mairie

Avec un document de présentation (document en annexe du rapport).

- **La possibilité d'écrire au Maire d'Ivry-sur-Seine**

II- Synthèse des contributions et réponses apportées

Personne ne s'est exprimé via les différents moyens d'expression mis à disposition des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées.

III- Future évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine et suite de la procédure

Le rapport de présentation de la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme sera complété par un rapport sur les incidences environnementales, dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine, actuellement en cours de réalisation, qui sera intitulé « Evaluation environnementale de la modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine ».

Conformément à l'article L 103-6 du Code de l'Urbanisme, une fois que le présent bilan tiré de cette concertation portant sur la modification n°8 du PLU d'Ivry-sur-Seine aura été arrêté par le Conseil de Territoire de l'Etablissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ce document sera joint au dossier qui sera soumis à l'enquête publique préalable à l'approbation de la modification n°8 du PLU.